

Master Professionnel Sciences, Technologies, Santé, Mention biologie et santé, Spécialité Evaluation et Prévention des Risques Professionnels

RNCP9950 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	344
Code(s) ROME	H1302, M1402, K2305
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Bretagne Occidentale - Brest

<http://www.univ-brest.fr>

Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qui peut être chargé de conseiller dans le domaine de la prévention des risques professionnels, de l'organisation de la santé au travail, de la réparation des accidents et maladies professionnelles. Ainsi, il est amené à travailler en relation avec les structures régionales et nationales chargées de la surveillance des situations à risques (Inspection Médicale du Travail, Médecine du Travail ...).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A l'issue de son cursus de Master, le diplômé maîtrise les modalités de prise en charge des situations à risques et peut mettre en place des protocoles d'étude avec les médecins. Il peut également mettre en place des systèmes de recueil d'information ou de gestion de crise et mener des enquêtes épidémiologiques en milieu de travail. Pour cela, il est capable d'intégrer et de définir la politique de l'entreprise en matière de santé au travail, de comprendre les enjeux socio-économiques et d'être garant de la réflexion sur les aspects éthiques en santé au travail.

Il sait aussi convaincre et sensibiliser les interlocuteurs sur les questions de prévention au travail et adapter son discours aux partenaires. Par ailleurs, le diplômé maîtrise le vocabulaire technique en usage dans le secteur sanitaire et social et applique la législation en tenant compte du contexte.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplômé peut exercer dans des services de santé au travail d'entreprises ou interentreprises et au sein de structures privées de prévention des risques professionnels.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Il peut occuper les emplois d'Intervenants en prévention des risques professionnels, Hygiéniste industriel, Ergonome.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 732 €
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	32 228
Jugés difficiles à recruter	30 %
Emplois saisonniers	17 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) T4X62 — Ouvriers de l'assainissement et du traitement des déchets

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9950/>